



Depuis ce dimanche 11 décembre, la traversée de voie piétonne en gare de l'Alouette à Pessac a été condamnée. Les usagers doivent faire un détour par le pont Haut-Lévêque pour passer d'une voie à l'autre.

Le détour fait 230 m et demande 3 minutes de marche, assure la SNCF qui a pris cette décision afin d'améliorer la vitesse et la ponctualité des trains. Ce dispositif restera en place jusqu'à la mise en service, à l'été 2018, de nouveaux quais au pied du pont et la création d'ascenseurs (notre photo).

De nombreux riverains et usagers sont opposés depuis plusieurs semaines à cette fermeture. Ils manifestent ce lundi midi en gare de Pessac-centre.

Photo : © SNCF